

RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00034

Numéro SIREN : 817 831 712

Nom ou dénomination : A.A.S.M71

Ce dépôt a été enregistré le 23/03/2018 sous le numéro de dépôt 957

BILAN

ACTIF				
	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. - Prov.	Net	Net
Immobilisations incorp. : Fonds commercial				
Immobilisations incorp. : Autres	1 293		1 293	1 293
Immobilisations corporelles	6 250	1 500	4 750	
Immobilisations financières				
Total I : Actif immobilisé	7 543	1 500	6 043	1 293
Stocks - Matières premières, approvisionnements, en cours de production				
Stocks - Marchandises				
Av. et Ac. versés sur commandes				
Créances : Clients et comptes rattachés	744		744	
Créances : Autres				574
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Charges constatées d'avance				
Total II : Actif circulant	744		744	574
Total général (I + II)	8 287	1 500	6 787	1 867

Année
2017

PASSIF		
	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)
	Net	Net
Capital social ou individuel	7 500	
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-4 066	
Résultat de l'exercice	-10 669	-4 066
Provisions réglementées		
Total I : Capitaux propres	-7 235	-4 066
Total II : Provisions pour risques et charges		
Emprunts et dettes assimilées	10 468	4 723
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 085	
Fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes	1 469	1 210
Produits constatés d'avance		
Total III : Dettes	14 022	5 933
Total général (I + II + III)	6 787	1 867

COMPTE DE RÉSULTAT

RÉSULTAT COMPTABLE	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)
Ventes de marchandises	9 246	8 660
Production vendue - Biens	1 700	
Production vendue - Services	90 295	79 627
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation reçues	7 241	26 672
Autres produits	1 291	1 351
Total I : Produits d'exploitation	109 772	116 310
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	42 424	38 041
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	17	2 258
Variation de stock (matière première et approvisionnement)		
Autres charges externes	39 165	43 626
Impôts, taxes et versements assimilés	547	
Rémunérations du personnel	26 567	29 951
Charges sociales	10 199	1 936
Dotations aux amortissements	1 500	
Dotations aux provisions		
Autres charges		5 217
Total II : Charges d'exploitation	120 419	121 029
Résultat d'exploitation (I - II)	-10 646	-4 719
Total III : Produits financiers	586	795
Total IV : Produits exceptionnels		
Total V : Charges financières	368	142
Total VI : Charges exceptionnelles	241	
Total VII : Impôts sur les bénéfices		
Bénéfices ou pertes (Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII))	-10 669	-4 066

COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE

DU 29/01/2018

S.A.S A.A.S.M 71

Etaient présents :

PETITEVILLE Stéphane, Président

PETITEVILLE Alain, Directeur Général

MOISSET Anthony, Associé

PETITEVILLE Régine pour assurer le secrétariat

- EXAMEN DU BILAN 2017

Le bilan présente un résultat en déficit de 10668€. Il est évident que l'année 2018 sera cruciale pour l'avenir du garage. Cette année s'annonce d'autant plus difficile qu'avec la surenchère au niveau des points de contrôles techniques, de leurs prix et par conséquence des risques d'augmentation des devis des réparations que les clients risquent de refuser.

- PREVISIONS POUR 2018

1) Economies possibles

$$63360\text{€}^* : 48\text{€}^{**} = 1320 \text{ h}$$

$$1320\text{h} - 1100 \text{ h}^{***} = 220 \text{ h} \quad 220 \times 48 = 10560\text{€}^*$$

* Solde produits – charges (toutes charges)

** Valeur tarif horaire moyen (sur la base en 2018)

*** Heures comptabilisées en 2017

Le résultat déficitaire de 2017 est de 10668 €

AP
AM
RP

Il suffirait donc de faire 20h de plus par mois (sur 11 mois)
pour arriver à un équilibre financier en 2018

2) Affectation des subventions chômage partiel

Proposition de remboursement anticipé des 2 prêts

Réponse favorable à l'unanimité

- HORAIRES DE TRAVAIL

Modification de l'heure de fermeture ?

Modification des jours de travail ?

(En fonction des réponses : incidence sur la fiche de paie.)

Décision unanime de rester sur les horaires actuels

- ORGANISATION DU GARAGE

Mise en ordre générale

Il faut profiter des heures de chômage technique pour remettre en ordre le garage (servantes, outils à nettoyer et à ranger) travaux à finir (douche, 2^{ème} WC qui sera exclusivement pour le personnel) etc...

Conditions de mise à disposition du garage

Il n'y a plus de mise à disposition du garage. Seuls les mécaniciens font de la mécanique

- **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur PETITEVILLE Stéphane, lors de sa rencontre avec le Directeur de la Banque, a envisagé avec lui la possibilité d'un prêt de 10 000€. Six mille euros pourraient remettre le

AP
SP
AM
[Signature]

compte à zéro, et quatre mille pourraient servir de trésorerie en cas de besoin. Le prêt remboursable sur 2 ans génèrerait des mensualités équivalentes à ce que le garage paie aujourd'hui pour les 2 prêts en cours (argument pour le Directeur de la Banque 10500€ de prêts remboursés en 2 ans)

Accord unanime sur le principe d'un prêt pour remettre le compte à zéro, et accord unanime sur la réserve de trésorerie.

Madame PETITEVILLE Régine rappelle que cette réserve de trésorerie est nécessaire et incontournable.

Nous avons été contactés par « les tickets restaurants ».

Comment ça marche : Pour un repas de 9€, l'employeur paie 5€ et le salarié 4€. Les tickets (qui sont maintenant des cartes), peuvent être commandés au début de chaque mois. L'employeur paie la totalité, sans charge sur cette somme

exemple : 20 repas x 3 salariés x 9€ = 540€

Pour le salarié, sur sa paie figure : avantage en nature 180€ non imposables, et 20 x 4€ soit 80€ sont retenus.

Il a donc un pouvoir d'achat augmenté de :

$180€ (20 \times 9€) - 20 \times 4€ = 100€$

Le prix de revient pour l'entreprise est donc mensuellement de 300€ déductibles des produits de l'entreprise.

Sous réserve que nous disposions des finances nécessaires : accord à l'unanimité.

PETITEVILLE Stéphane



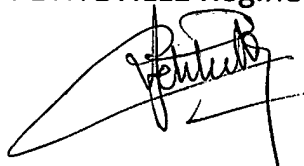
PETITEVILLE Alain



MOISSET Anthony



PETITEVILLE Régine





GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
CHALON-SUR-SAONE

15/03/2018

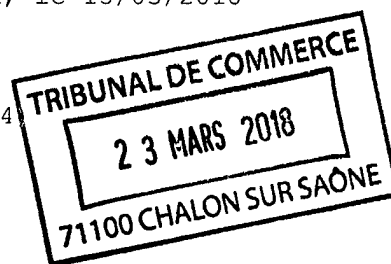
4 rue Emiland Menand
71100 CHALON SUR SAONE
www.greffe-tc-chalonsursaone.fr
contact@greffe-tc-chalonsursaone.fr

A.A.S.M71
la Bareliere
3 Bois Bretoux
71210 Saint-Eusèbe

Tél. : 03-85-90-07-80
stephanie.lachal@greffe-tc-chalonsursaone.fr

Chalon, le 15/03/2018

Objet : Dépôts des comptes annuels
N/REF : RCS CHALON SUR SAONE 817 831 712 (2016 B 34)
Dépôt d'acte(s) de société
A.A.S.M71
la Bareliere
3 Bois Bretoux
71210 Saint-Eusèbe



Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu le 15/03/2018 certains documents concernant le dépôt des comptes annuels arrêtés au 31/12/2017, ainsi que le chèque de 46.38 euros, **cependant il manque :**

- **le procès-verbal de la décision d'affectation du résultat,**

ET LE REGLEMENT DE 48.96 EUROS.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

P/Le Greffier,